Les silences de M. Papon

« J'en viens d'abord aux faits. Il n'est guère besoin de s'étendre. Parlerai-je de ces Algériens couchés sur le
trottoir, baignant dans le sang, morts
ou mourants, auxquels la police interdiant qu'on porte secours? Parlerai-je
de cette femme enceinte, près de la
place de la République, qu'un policier
frappait sur le ventre? Parlerai-je de
ces cars que l'on yidait devant un commissariat du Quartier Lafin, en forçant
les Algériens qui en sortaient à défiler
sous une véritable haie d'honneur, sous
des matraques qui s'abattaient sur eux
à mesure qu'ils sortaient? Pai des témoignages de Français et des témoignages de journalistes étrangers. Parlerai-je de cet Algérien interpellé dans
le métro et qui portait un enfant dans
ses bras? Comme il ne levait pas les
bras assez vite, on l'a presque jeté à
terre d'une paire de gifles. Ce n'est pas
très grave; c'est simplement un enfant
qui est marqué pour la vie!

Je veux seulement mentionner les

veux seulement mentionner les Je veux seulement mentionner les faits les plus graves et poser des qués-tions. Il s'agit de faits qui, s'ils sont vé-rifiés, ne peuvent pas s'expliquer par une réaction de violence dans le feu de l'action. Ce sont des faits qui méritent une investigation sérieuse, défaillée, impartiale, contradictoire.

D'abord, est-il vrai qu'au cours de cette journée il n'y a pas eu de blessés par balles au sein de la police ? Est-il vrai que les cars radio de la police ont annoncé, au début de la manifestation, annoncé, au début de la manifestation, dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades... et qui devait donc exciter au plus haut point l'ensemble des policiers. C'était peut-être une erreur, c'était peut-être un sabotage, il faudrait le savoir; et peut-être, d'autre part, n'est-ce pas vrai. C'est pour cela que je veax une enquête.

pour cela que je venx ûne enquête.

De même, est-il vrai qu'un grand nombre des blessès ou des morts ont été atteints par des balles du même calibre d'une grande manufacture qui fournit l'armement de la police? Qu'une grande partie de ces balles ont été tirées à bout portant ? Une enquête dans les hôpitaux peut donner ces renseguements. Il est clair que ce n'est pas n'importe quelle enquête et que ceux qui la feraient devraient être couverts par son caractère officiel, et savoir qu'ils ne risqueraienf rien en disant la vérité.

Et voici le plus grave : est-il vrai que, dans la « cour d'isolement» de la Cité, une cinquantaine de m a n' i festants arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel sont morts? du boulevard Saint-Michel sont morts? Et que sont devenus leurs corps? Est-il vrai qu'il y a eu de nombreux corps retirés de la Seine? Dans les milieux de presse, et pas seulement dans les milieux de la presse de gauche, dans les rédactions de la presse d'information, on parle de cent cinquante corps retirés de la Seine entre Paris et Rouen. C'est vrai ou ce n'est pas vrai? Cela doit pouvoir se savoir. Une enquête auprès des services compétents doit permettre de le vérifier. Cela implique, ai-je dit, non pas une enquête policière permettre de le vérifier. Cela implique, ai-je dit, non pas une enquête policière ou administrative, c'est-à-dire une enquête de la police sur elle-même, mais une enquête très large, avec la participation d'élus.

L'essentiel

J'en viens maintenant au propos qui at pour moi l'essentiel, celui qui vous oncerne directement, monsieur le Préest pour moi l'essentiel, celui qui vous concerne directement, monsieur le Préfet de Police. Mon projet n'est pas de clouer au pilori la police parisienne, de prétendre qu'elle est composée de sauvages, encore qu'il y ait eu bon nombre d'actes de sauvagerie. Mon projet est d'expliquer pourquoi tant d'hommes, qui ne sont probablement ni meilleurs ni pires qu'aucun de nous, ont agi comme ils l'ont fait. Ici, je pense que, dans la mesure où vous admettrez partiellement ces faits, vous avez une explication. Elle a d'ailleurs été donnée tout a l'heure : elle réside dans les

attentats algériens, dans les pertes que la police a subies.

S'il s'agit seulement d'expliquer, sur le plan subjectif, l'attitude de la po-lice, cette explication est, en partie, suffisante. Nous nous sommes inclinés assez souvent ici sur la mémoire des assez souvent ici sur la mémoire des policiers tués en service commandé pour le savoir, mais cela n'explique pas tout. Et surtout, ces explications subjectives ne suffisent pas. Le policier individuel riposte lorsqu'il est attaqué, mais il faut voir les choses de plus haut. Ce qui se passe vient d'une certaine conception de la guerre à tiles au terrorisme. Ce sont malheurenthes au terrorisme. Ce sont maineuren-sement eux, justement, parce qu'ils étaient connus, repérés, voyants, qui ont été les premiers arrêtés, souvent déportés en Algérie, et on ne sait pas malheureusement, vous le savez, ce que ceux-là sont devenus.

Vous répliquerez qu'il y a eu, dès le début de la gueire, des règlements de compte entre Algériens, des liquidations de dénonciateurs, etc., c'est-à-dire des crimes que la police ne pouvait pas tolèrer, quelle que fût sa politique. Oui, mais il y a, pour la police, bien des façons d'agir et, dans les pre-

Vendredi dernier, au cours d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Paris, Claude Bourdet a pu poser à la tribune un certain nombre de questions précises concernant la répression contre les manifestations algériennes dans la région parisienne, et mettre en cause la façon dont M. Papon concevait cette répression depuis son installation à la Préfecture de police.

Nous reproduisons ici les principaux extraits de cette intervention dont le texte intégral est publié dans le « Bulletin municipal de la Ville de Paris ».

outrance menée contre le nationalisme algérien. Ici on peut me répondre : « Auriez-vons voulu que nous laissions l'ennemi agir librement chez nous ? Et l'ennemi agir librement chez nous 7 Et même y commettre des crimes impuné-ment? » Sur ce plan, la logique est inévitable : L'ennemi est l'ennemi ; it s'agit de le briser par tous les moyens, ou presque. Mais l'ennemi alors répond de la même façon et on en arrive là où nous sommes aujour-d'hui

en arrive là où nous sommes aujour-d'hui.

Mais il y a une autre façon de voir les choses qui est plus froide, plus soucieuse de la vie humaine. Dans toutes les guerres, même les guerres inexpiables, il y a des « domaines réservés », par une espèce d'entente tacite, où les belligérants s'abstiennent de mener les choses au pire, non pas par sentiment humanitaire, mais parce que c'est l'intérêt des deux parties. Ce qui est vrai dans toutes les guerres est encore bien plus vrai dans une guerre comme celle-ci, dont nous savons maintenant, même si on ne le savait pas avant, qu'elle doit se terminer par une paix négociée et non pas par l'écrasement d'une des parties. Et je dis, même si cela fait sursauter certains d'entre vous, que considérer la métropole comme un de ces domaines réservés a été la politiquo des dirigeants algériens depuis le début de la guerre, malgré tout ce qui est arrivé, malgré les attentats et les « règlements de compte ». Il était impossible qu'il y ait une guerre à outrance en Algérie et qu'il ne se passe rien en France. Mais ce que je dis — et cela me semble vérifié par tout ce qu'on a dit ici à droite sur la puissance du FLLN. en France, et sur la menace qu'il représente — c'est qu'il aurait pu rendre la situation infiniment plus F.L.N. en France, et sur la menace qu'il représente — c'est qu'il aurait pu rendre la situation infiniment plus grave qu'il ne l'a rendue.

La guerre à outrance

La guerre à outrance

Les dirigeants algériens ont agi non pas en vertu de sentiments d'humanité mais dans leur propre intérêt, parce qu'ils voulaient pouvoir organiser les Algériens en France, parce qu'ils voulaient « collecter », comme on l'a dit, et cela vous le savez bien, en général beaucoup plus par le consentement que par la terreur. Il y avait là aussi, probablement, l'influence d'un certain nombre de cadres algériens, en particulier de cese cadres syndicaux de PU.G.T.A., très enracinés dans le mouvement syndical français, très proches de la population métropolitaine, hos-

miers temps, on n'a pas vu se produire, du côté policier, les violences extrêmes qui sont venues ultérieurement. Ce que je dis, c'est qu'à un certain moment, on a estimé que cette action de la police ne suffisait pas. On a estimé qu'il fallait qu'à la guerre à outrance menée contre le F.L.N. en Algérie, corresponde la guerre à outrance menée contre le F.L.N. èn France. Le résultat a été une terrible aggravation de la répréssion, la recherche par tous les moyens du « renseignement », la terreur organisée contre tous les suspects, les camps de concentration, les sévices les plus inimaginables et la « chasse au raton ».

Je dis, monsieur le Préfet de Police, que vous-même avez particulièrement contribué à créer ainsi, au sein d'une population misérable, épouvantée, une situation où le réflexe de sécurité ne joue plus. Je dis que les consignes d'attentats contre la police étaient bien plus faciles à donner dans un climat pareil de désespoir. Je dis que même si de telles consignes n'existaient pas, le désespoir et l'indignation suffisaient souvent à causer des attentats spontanés, en même temps qu'à encourager ceux qui, au sein du F.L.N., voulaient en organiser. Je dis qu'on a alimenté ainsi un enchaînement auquel on n'est plus capable de mettre fin. Je dis. monsieur le Préfet de Police,

« Est-il vrai ? »

Je pense, monsieur le Préfet de Police, que vous avez agi, dans toute cette affaire, exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre succès et leurs propres mérites se mesurent à la violence des combats, à leur caractère meurtrier, à la dureté de la guerre. C'était la conception du général Nivelle au cours de l'offensive du Chemin des Dames, et vous savez que Phistoire ne lui a pas été favorable. C'est cette conception à qui a été la vôtre à Constantine et celle que vous avez voulu importer dans la région parisienne, avec les résultats que l'on sait. Maintenant, vous êtes pris à votre propre jeu et vous ne pouvez pas vous arrêter, même en ce moment, à une époque où la paix. paraît possible. La terreur à laquelle la population algérienne est soumise n'a pas brisé la menace contre vos propres policiers, bien au contraire. J'espère me tromper, j'espère que vous n'aurez pas relancé, d'une manière encore pire, l'enchaînement du terrorisme et de la répression.

Car, enfin, il n'était pas condamnable. il était excellent me le F.L.N.

ment du terrorisme et de la répression.

Car, enfin, il n'était pas condamnable, il était excellent que le F.L.N.
cherche, lui, à sortir de cet engrenage par des manifestations de rue, des manifestations dont un grand nombre de gens ont dit qu'elles étaient, à l'origine, pacifiques. Nous aurions du comprendre, vous auriez dû comprendre, que c'était là l'exutoire qui permettrait au désespoir de ne pas se transformer en terrorisme. Au lieu de cela, vous avez

contribué à créer une situation pire, vous avez réussi — et pent-être certains s'en félicitent-ils — à dresser contre les Algériens, il faut le dire, une partic importante de la population parisienne qui ne comprend pas, évidemment pourquoi ces Algériens manifestent Elle n'est pas algérienne, cette population, elle ne vit pas dans les bionvilles, sa sécurité de tous les instante n'est pas menacée par les harkis, étc... Alors, évidemment, « que viennent-il faire dans les rues, ces Algériens? Leun attitude est incompréhensible! »

Je dis, messieurs les Préfets, me

attitude est incompréhensible l >
Je dis, messieurs les Préfets, me chers collègues, que loin de cherche à réprimer l'agitation politique de Algériens, nous devons, dans cette perspective de négociation, de paix, qu s'ouvre enfin, même si c'est trop tard—nous devons chercher-à légaliser Pactivité politique des Algériens en France Il faut que leur action politique s'effectue au grand jour, avec des organisations légales, donc contrôlables, ave des journaux que l'on puisse lire. Nou devons leur laisser d'autres moyen que ceux du désespoir.

Monsieur le Préfet de Police: cel

que ceux du désespoir.

Monsieur le Préfet de Police; cel suppose que vous; vous changie d'attitude. Ici, je suis obligé de vou poser une question très grave. Je vou poser une question très grave. Je vou poire, non pas de m'en excuser, ca vous ne m'en excuserer pas; mais d'comprendre qu'il est difficile, pour u journaliste qui sait que son journs sera saisi si quoi que ce soit déplait u peu trop à la police ou au gouvernment, d'écrire un article sur ce suje Mais, quand ce journaliste est conseille municipal, il a la possibilité de veni dire ces choses à la tribune et de le dire sans ambages.

Voici ma question : est-il vrai, qu'a

dire sans ambages.

Voici ma question : est-il vrai, qu'a mois de septembre et d'octobre, parlar à des membres de la police parisienn-vous ayez affirmé à plusieurs repris que le ministre de la Justice avait ét changé, que la police était maintenat « couverte » et que vous aviez l'app du gouvernement? Si c'était vrai, ce. expliquerait, en grande partie, l'att tude de la police au cours de ces de niers jours. Si ce n'est pas vrai; tai mieux.De toute façon, d'ici quelquis sannées, d'ici quelques mois, quelquis semanes peut-être, tout se saura, l'on verra qui avait raison. Et si]'ava eu tort aujourd'hui, je serai le premie à m'en féliciter. »

En guise de réponse

En guise de réponse

Dans sa réponse, plus modérée qu'd'ordinaire (agrémentée simpleme de quelques pointes contre les « To tuffes », visant visiblement la pres modérée coupable de n'être pas retée muette) — le Préfet de police n réponda ni aux questions posées p Claude Bourdet, ni à celles de Ra mond Bossus (communiste) on And Girand (S.F.I.O.). Faisant l'historiq du terrorisme, et de la répression, chercha naturellement à démontr que la police avait toujours fait se devoir et rien que son devoir. Il pau de l'activité « soctale » de cette poli et affirma aussi que la répression au fait notablement décroître le nomb des attentats. Mais, indice significat s'il a fourni les chiffres du terroris entre Algériens depuis 1956, il 1 donné par contre ceux des attents mois, et a, à un moment donné, par de l'année 1958, comme « début nos malheurs ». nos malheurs a.

nos malheurs ».

Enfin, il s'est efforcé de démontr par des exemples récents que les pociers frappés par le F.L.N. n'étaie pas coupables de crimes contre les livailleurs algériens — (Yazid availlé firmé cette culpabilité à Tunis, mi a gueche, au Conseil municipal, insisté plutôt sur l'enchaînement ava gle de la répression et du terrorisme et a, d'autre part, rejeté sur le FL l'ensemble des crimes attribués à répression avant le 17 octobre, en j' sant le procès d'un certain nom d'accusations tirées d'un tract de Fédération de France du FLN, et crivant des faits remontant, pour plus récent, au 10 octobre.

Quoi qu'il en soit de ces expli

Quoi qu'il en soit de ces explitions, elles étaient singulièrement suffisantes pour justifier les mélude la répression depuis quatre un surtout, le Préfet de police concent son exposé sur la période prèce. Le 17 octobre, n'a fourni aucun un mendaire sérieux sur l'attitude de police ce jour la et les jours suitous parties de les jours suitous de les jours de les jours suitous de les jours de les jours de les jours suitous de les jours de les j

VOIE COMMUNISTE

Directeurs politiques : G. SPITZER et S. BLUMENTAL

REPARUTION après la saisie « « motivée » par les révélations sur les ratonnades à Paris et les noyades d'Algériens.

Numéro d'OCTOBRE en vente dans les kiosques 1 NF.

Administration : Boite Postale 90-10 Paris - C.C.P. 10.459-27.

était l'objet principal du débat, ctimes ont été « trop nombreusans doute, mais « leur nombre limité par l'action de la police »; internés ont été bien traités, nouret soignés : on n'a gardé que les aspects qui sont, estime-t-on, les cadres du F.L.N.

dres du F.L.N.

Tout est donc pour le mieux. D'ailleurs, le Préfet de police a affirmé que si les manifestations du 17 octobre ont en lieu — c'est parce que le F.L.N. swait vu son action terroriste sapée par le couvre-seu et les autres mesures et parce que les attentats avaient cessé de ce fait après le 7 octobre. C'était donc pour pouvoir reprendre les aitentats que le F.L.N. demandait le 17 octobre la suppression du couvre-seu l'.M. Papon a pourtant indiqué que l'on avait distribué environ dix mille laissez-passer; était-il donc impossible aux. serroristes de s'en procurer ou d'en établir de saux?

Des explications aussi sérieuses ont

d'en établir de faux?

Des explications aussi sérieuses ont suffi à la majorité de droite du Conseil municipal, qui a rejusé la demande d'enquête de Claude Bourdet (P.C. et S.F.I.O. volant-pour): 39 voix contre 13 avec de nombreuses abstentions. Il semble toutefois que l'optimisme du Préfet de police ne soit pas entièrenent partagé par le gouvernement. : 'Ilgame » Massenet aurait fait un apport devant le Conseil des minisres, relatant une situation apparemnent encore plus grave que ce qu'a lécrit la presse. Ce qui ne veut pas lice, malheureusement, que le gouvernement désavouera le Préfet ou lui apposera d'autres méthodes.



BOULEVARD SAINT-MICHEL, UN ETUDIANT ACCOMPAGNE UN ALGERIEN BLESSE
Une solidarité qui commence à s'affirmer

(Elia Kagan-Dalmas)

La F.E.N. prend ses distances

Pas de bouleversement au congrès de la F.E.N. Les points de vue se rapprochent ur l'Algérie La relance de l'action laïque La F.E.N. et les partis politiques

Il y a en général peu de surprises attendre des congrès syndicaux. La dération de l'Education nationale, i tient le sien durant les congés de ussaint, n'échappe pas à la règle. Les ndats y sont répartis entre sections vartementales, légèrement majorices, et syndicats nationaux adhés: Syndicat national de l'Enseignent supérieur, Syndicat national de les eignement technique, agents de lucation nationale, etc.

ette année comme les précèdentes, y a pas de bouleversements internes révoir. A long terme, les structures la F.E.N. sont peut-être menacées les changements prévus dans celles ministère de l'Education nationale, directions des différents degrés seignement vont être supprimées, ériode d'orientation dépendra d'un ce unique, quelle que soit l'origine enseignants qui l'assurent. Dans ces littons, la pérennité des divisions elles entre grands syndicats pour-être remise en question. Ce ne sera outefois à ce congrès.

nc pas de chargement envisagé les structures. Pas de changement plus dans les tendances. Il y a e d'habitude trois motions sur l'action laique, motions dites é corporatives > forces respectives des tendances ut pas changé, les motions de la nce dite « autonome » remporte- peu de choses près la majorité telle.

ccords du 9 avril

s le domaine purement syndical, ad événement de l'année a été le ment revendicatif du printemps conclusion du 9 avril. Georges et la majorité défendront leur atd'alors : le retrait de l'ordre de at l'accord passé avec le gouver-les les cataques sur ce point, très la congrès du S.N.I., rencontre-tainement moins d'echo aujour-es accords intervenus alors sont est application et les salaires de la printe part, la F.E.N. participe ment aux mouvements d'ensem-

ble de la fonction publique. Les dirigeants pensent qu'à la faveur de ce mouvement, certains points restés en suspens en avril pourront être réglés, tel le reclassement des agents de l'Education nationale et des intendants. Une partie de ceux-ci sont d'ailleurs en grève.

A propos de la paix en Algérie — le principal débat de 1960 — les points de vue se sont rapprochés. « Nous avons, dit Lauré, soutenu la double nécessité d'une solution négociée qui doit assurer une décolonisation totale et assurer dans l'Algérie nouvelle les garanties fondamentales que tout homme et toute minorité ethnique sont en droit d'exiger. »

d'exiger. >

C'est la clef de la position majoritaire. Il n'est évidemment plus question de table ronde, et si la motion précise que le F.L.N. porte sa part de responsabilités dans l'échec des pourpariers de Melun, d'Evian et de Lugrin, la représentativité du G.P.R.A. est totalement reconnue. Le texte prend acte de ce que le F.L.N., d'autre part, vient « de réafirmer son double souci d'une solution juste et humaine du problème des Européens en Algérie et d'une coopération fructueuse entre les peuples français et algérien ». Les obstacles à la réalisation du deuxième objectif de la F.E.N. ne viennent donc pas de ce côté-là. Dans ces conditions, le débat interne sur l'Algérie perd de son importance.

Action laïque : le C.N.A.L. seviement

Les désaccords principaux se situent ailleurs et d'abord sur l'action laïque. Ici ils se sont aggravés depuis juillet.

La position de la F.E.N. est connue. Elle consiste à laisser au C.N.A.L. le monopole de l'action laïque, les autres organisations, syndicats ouvriers, partis, se contentant de soutenir ses initiatives. La campagne de pétition de 1959-1960 s'est déroulée sur cette base,

Aujourd'hui P.C.F., C.G.T. et tendance minoritaire proposent de relancer la campagne laique à partir de comités locaux le plus larges possibles, comprenant par conséquent partis et syndicats associés sur un pied d'égalité aux organisations d'enseignants et aux conseils de parents d'élèves.

Conseils de parents d'élèves.

Ces comités devraient mener la campagne à partir d'un inventaire des problèmes locaux et appuyer la défense générale de la laicité sur ces situations locales et sur les revendications qui peuvent en résulter. Ces propositions relèvent de deux soucis. Les communistes ne veulent plus fournir comme en 1959-1960 le gros des forces d'une opération dont ils ne tirent aucun avantage de propagande. Ils veulent par ailleurs obliger la S.F.I.O. à accepter localement l'unité sous peine de s'exclure de cette plate-forme laïque qui est souvent la seule qui lui reste.

La majorité de la F.E.N. reste tetelo.

La majorité de la F.E.N. reste totalement opposée à cette conception. Pour que les querelles des partis n'empêchent pas l'action laïque, disent les dirigeants, le C.N.A.L. doit en garder l'initiative et la responsabilité.

La discussion aura au moins le mérite de relancer de toute façon l'action laïque. Pour répondre aux cégétistes, la majorité devait prendre des initiatives. Elle propose l'organisation annuelle, au début du premier trimestre, de manifestations locales, à propos de problèmes locaux, aboutissant à une manifestation nationale. Ainsi, cette année, trois mille délégués se réuniront le 26 novembre à Clichy.

Est-ce une relance suffisante? Les minoritaires ne le croient pas. C'est en tout cas le point crucial du congrès et surtout l'épreuve majeure pour la R.E.N. dans les mois à venir. Sa faiblesse c'est qu'elle ne peut obtenir seule l'audience des militants laïques pour mener efficacement l'action comme elle l'entend. Sa force vient de ce que P.C.F., et C.G.T. hésiteront à diviser la lutte pour la laïcité.

Contacts syndicaux sans exclusive et méfiance envers les partis

Ainsi, à travers le problème laïque, un autre apparaît, celui des rapports de la F.E.N. avec les autres syndicats et les partis politiques.

les partis politiques.

Actuellement le F.E.N. participe aux négociations sur la Fonction publique dans le cadre d'une double alliance t d'une part avec F.O. et la C.F.T.C., d'autre part avec la même C.F.T.C. et la C.G.T. Les dirigeants autonomes afrirment qu'ils joueront aussi longtemps qu'il faudra le rôle de courtiers pour aboutir à un accord avec la C.G.T. sur les formes du combat laique, et avec la C.F.T.C. sur la réorganisation du ministère de la rue de Grenelle.

mais ces contacts syndicaux très ouverts laissent à l'écart les partis politiques et leurs initiatives, à l'égard desquelles la F.E.N. est sar une grande réserve. Le congrès de cette semaine approuvera vraisemblablement cette tendance au dégagement de l'action politique immédiate et à l'autonomie de l'action syndicale.

Pierre BELLEVILLE,

- J'AI VÉCU LA-BAS-

par MICHELE ADES

L'autobiographie d'une juive algérienne. Un témoignage nouveau et original

Plaquette 64 p., 4,50 NF

PRESSES DU TEMPS PRÉSENT

(En vente chez votre libraire habituel.)